

Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles

Volume 1

Programme mondial du
recensement de l'agriculture
2010



Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles

Volume 1

Programme mondial du
recensement de l'agriculture
2010

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-205375-0

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière
de publications électroniques

Division de la communication, FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique, à:

copyright@fao.org

AVANT- PROPOS

Aux termes de l'Acte constitutif de la FAO, l'Organisation réunit, analyse, interprète et diffuse tous renseignements relatifs à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture. Depuis sa création, la FAO s'efforce, en coopération avec ses Etats Membres d'améliorer la couverture, la cohérence et la qualité des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture et elle a établi une base de données en ligne de statistiques sur l'agriculture.

La promotion du Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 tient une place importante dans les travaux statistiques de la FAO. Huit programmes de recensements de l'agriculture ont été réalisés et, depuis sa fondation en 1945, la FAO a pris en charge l'élaboration des directives relatives aux concepts, définitions, classifications et à la méthodologie, en vue d'aider les pays à planifier et à réaliser leur recensement de l'agriculture. La FAO publie également des synthèses des résultats des recensements agricoles entrepris dans le monde, qui peuvent être consultées sur Internet.

Chaque programme de recensements agricoles couvre une période décennale. La présente publication contient des directives pour le programme de 2010 couvrant les recensements de l'agriculture qui seront réalisés entre 2006 et 2015. Ce programme repose sur une nouvelle approche mettant l'accent sur la conduite des recensements de l'agriculture dans le cadre d'un Système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles, et dans le contexte plus large du Système de Comptabilité Nationale (SCN).

Les pays devraient conduire leur recensement de l'agriculture sur la base d'une approche modulaire, et non pas comme une opération unique. Le module de base, qui reposera de préférence sur un dénombrement exhaustif, couvrira une gamme limitée de données essentielles nécessaires pour la formulation des politiques nationales et pour la constitution des bases de sondage. Un ou plusieurs modules complémentaires effectués par sondage seront ensuite mis en œuvre dans le cadre du recensement de l'agriculture pour fournir des données structurelles plus détaillées. Cette approche réduira les coûts et permettra aux pays de collecter une plus large gamme de données que dans les recensements antérieurs. Le nouveau programme prévoit aussi de recueillir des données sur les infrastructures auprès des communautés.

Le nouveau programme reconnaît que la conduite d'un recensement de l'agriculture est une opération onéreuse et met l'accent sur sa coordination avec d'autres recensements, en particulier le recensement de la population et de l'habitat. Les économies et la valeur ajoutée obtenues avec cette approche sont considérables.

La FAO compte publier une série de documents sur les recensements et les enquêtes agricoles, couvrant toute la gamme de statistiques nécessaires à la planification et à la formulation des politiques agricoles. La présente publication est la première de la série.

Directeur
Division de la Statistique

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Avant-propos	iii
Table des matières	vii
Abréviations	xiii
Partie I : Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010	
Chapitre 1 - Introduction	3
Chapitre 2 - Importance du recensement de l'agriculture	11
Chapitre 3 - Considérations méthodologiques	21
Chapitre 4 - Liste des rubriques du recensement de l'agriculture	35
Chapitre 5 - Données communautaires	41
Chapitre 6 - Relation entre recensement de l'agriculture, recensement de la population et autres recensements	47
Chapitre 7 - Combiner le recensement de l'agriculture avec le recensement de l'aquaculture	57
Chapitre 8 - Collecte de données additionnelles sur l'agriculture concernant les ménages qui ne sont pas des producteurs agricoles	63
Chapitre 9 - Programme d'enquêtes agricoles	67
Chapitre 10 - Bases de sondage des recensements et enquêtes agricoles	73
Partie II : Rubriques du recensement de l'agriculture – Concepts, définitions et tabulation	
Chapitre 11 - Concepts et définitions des rubriques du recensement de l'agriculture	85
Chapitre 12 - Programme de tabulation du recensement de l'agriculture	141
Annexes	
Annexe 1 - Recensement de l'agriculture dans le cadre du Système de Comptabilité Nationale	157
Annexe 2 - Classification Internationale Type par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) : Champ d'application du recensement de l'agriculture	161
Annexe 3 - Classification des cultures	163
Annexe 4 - Liste alphabétique des cultures, avec indication de leur nom botanique et du numéro de code	168
Annexe 5 - Classification des animaux d'élevage	175
Annexe 6 - Classification des machines et équipements	176
Glossaire	179
Références	185

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS		iii
SOMMAIRE		v
ABREVIATIONS		xiii
 PARTIE I : PROGRAMME MONDIAL DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE 2010		
CHAPITRE 1 - INTRODUCTION		3
Qu'est-ce qu'un recensement de l'agriculture?	1.1	3
Historique du programme mondial du recensement de l'agriculture	1.2 – 1.7	3
Recensement de l'agriculture dans un système intégré de statistiques agricoles	1.8 – 1.14	4
Grandes lignes du Programme de 2010	1.15 – 1.23	5
Changements par rapport aux précédents programmes de recensement de l'agriculture	1.24 – 1.29	7
Rubriques et questionnaires	1.30 – 1.32	10
CHAPITRE 2 - IMPORTANCE DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE		11
Introduction	2.1 – 2.4	11
Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	2.5 – 2.14	12
<i>Qu'appelle-t-on Objectifs du Millénaire pour le Développement?</i>	2.5 – 2.6	12
<i>Les indicateurs OMD</i>	2.7 – 2.14	12
Suivi et analyse de la pauvreté	2.15 – 2.20	14
Suivi et analyse de la sécurité alimentaire	2.21 – 2.26	15
Evaluation du rôle des femmes dans l'agriculture	2.27 – 2.31	16
Planification et formulation des politiques agricoles	2.32 – 2.34	17
Amélioration des statistiques agricoles courantes	2.35 – 2.40	18
Source de données de référence pour le suivi des projets de développement agricole	2.41 – 2.42	20
Source de données pour le secteur privé	2.43	20
CHAPITRE 3 - CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES		21
Calendrier	3.1 – 3.2	21
Objectifs	3.3 – 3.5	21
Champ d'application et couverture	3.6 – 3.15	22
Contenu du recensement de l'agriculture	3.16 – 3.21	24
Unité statistique	3.22 – 3.35	25
Exploitant agricole	3.36 – 3.41	28
Sous-exploitation et sous-exploitant	3.42 – 3.52	29
Liste des unités agricoles à recenser	3.53 – 3.63	30
Dénombrement exhaustif et dénombrement par sondage	3.64 – 3.71	32
Période de référence du recensement de l'agriculture	3.72 – 3.74	33
Organisation pratique du module de base et des modules complémentaires	3.75 – 3.76	33
Etapes de la préparation d'un recensement de l'agriculture	3.77	34

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
CHAPITRE 4 -	LISTE DES RUBRIQUES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE	35
	Introduction	4.1 – 4.3 35
	Rubriques recommandées pour le module de base	36
	Rubriques à envisager pour les modules complémentaires	36
CHAPITRE 5 -	DONNEES COMMUNAUTAIRES	41
	Introduction	5.1 – 5.7 41
	Définir une communauté	5.8 – 5.11 42
	Rubriques communautaires	5.12 – 5.15 43
	Concepts et définitions liés aux rubriques communautaires	
	Considérations méthodologiques	5.16 – 5.27 45
		5.28 – 5.33 46
CHAPITRE 6 -	RELATION ENTRE RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE, RECENSEMENT DE LA POPULATION ET AUTRES RECENSEMENTS	47
	Relation avec le recensement de la population	6.1 – 6.35 47
	<i>Introduction</i>	6.1 – 6.2 47
	<i>Options offertes pour coordonner les recensements de l'agriculture et de la population</i>	6.3 – 6.4 47
	<i>Les unités statistiques dans les recensements de l'agriculture et de la population</i>	6.5 – 6.7 48
	<i>Utilisation de concepts, définitions et classifications communs</i>	6.8 48
	<i>Mise en commun du matériel de terrain</i>	6.9 – 6.10 48
	<i>Utilisation du recensement de la population comme base de sondage des ménages à recenser dans le cadre du recensement de l'agriculture</i>	6.11 – 6.13 49
	<i>Utilisation des données du recensement de la population liées à l'agriculture</i>	6.14 – 6.17 49
	<i>Inclusion de données additionnelles sur l'agriculture dans le recensement de la population</i>	6.18 – 6.27 51
	<i>Rapprochement des données des recensements de l'agriculture et de la population</i>	6.28 – 6.30 53
	<i>Réalisation des deux recensements en une opération de terrain conjointe</i>	6.31 – 6.35 54
	Relation avec le recensement de l'habitat	6.36 55
	Relation avec les recensements économiques	6.37 – 6.42 55
	Résumé	6.43 – 6.44 56
CHAPITRE 7 -	COMBINER LE RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE AVEC LE RECENSEMENT DE L'AQUACULTURE	57
	Introduction	7.1 – 7.6 57
	Champ d'application du recensement de l'aquaculture	7.7 – 7.8 58
	Unité statistique du recensement de l'aquaculture	7.9 – 7.11 58
	Approche de base pour le recensement de l'aquaculture	7.12 – 7.14 59
	Méthodologie à adopter pour un recensement de l'agriculture et de l'aquaculture	7.15 – 7.24 59
	<i>Module de base</i>	7.16 – 7.20 59
	<i>Modules complémentaires</i>	7.21 – 7.24 61

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
CHAPITRE 8 - COLLECTE DE DONNEES ADDITIONNELLES SUR L'AGRICULTURE CONCERNANT LES MENAGES QUI NE SONT PAS DES PRODUCTEURS AGRICOLES		63
Introduction	8.1 – 8.3	63
Utilisation d'un recensement de la population ou d'une enquête pour fournir les données additionnelles requises	8.4 – 8.8	63
Champ d'application d'un recensement élargi de l'agriculture	8.9 – 8.12	64
Analyse des données sur les ménages assimilés à des exploitations agricoles et sur les ménages non producteurs	8.13 – 8.15	65
Méthodologie et rubriques pour un recensement élargi de l'agriculture		
<i>Module de base</i>	8.16 – 8.21	65
<i>Modules complémentaires</i>	8.17 – 8.18	65
Base de sondage pour un recensement de l'agriculture élargi	8.19 – 8.21	65
	8.22	66
CHAPITRE 9 - PROGRAMME D'ENQUÊTES AGRICOLES		67
Introduction	9.1 – 9.8	67
Enquête structurelle intercensitaire	9.9 – 9.11	68
Cultures	9.12 – 9.15	69
Elevage	9.16 – 9.19	69
Aquaculture	9.20 – 9.21	70
Gestion des exploitations et coûts de production	9.22 – 9.23	71
Emploi du temps	9.24 – 9.25	71
CHAPITRE 10 - BASES DE SONDAGE DES RECENSEMENTS ET ENQUÊTES AGRICOLES		73
Qu'est-ce qu'une base de sondage?	10.1 – 10.11	73
Bases de sondage des modules complémentaires de recensement	10.12 – 10.15	75
Bases de sondage pour le programme d'enquêtes agricoles	10.16 – 10.27	76
Bases de sondage spéciales pour les enquêtes agricoles	10.28 – 10.37	78
Bases de sondage pour un module de base du recensement de l'agriculture effectué par échantillonnage	10.38 – 10.41	80
 PARTIE II: RUBRIQUES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE – CONCEPTS, DEFINITIONS ET TABULATION		
CHAPITRE 11 - CONCEPTS ET DEFINITIONS DES RUBRIQUES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE		85
Introduction	11.1 – 11.3	85
Rubriques générales de base	11.4 – 11.19	85
Thème 01: Terres	11.20 – 11.67	88
<i>Rubriques de base</i>	11.20 – 11.52	88
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.53 – 11.67	95

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Thème 02: Irrigation et gestion de l'eau	11.68 – 11.90	97
<i>Rubriques de base</i>	11.68 – 11.72	97
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.73 – 11.90	98
Thème 03: Cultures	11.91–11.147	101
<i>Rubriques de base</i>	11.91 – 11.98	101
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.99 –11.147	102
Thème 04 : Elevage	11.148–11.172	110
<i>Rubriques de base</i>	11.148–11.152	110
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.153–11.172	110
Thème 05 : Pratiques agricoles	11.173–11.188	114
<i>Rubriques de base</i>	11.173–11.175	114
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.176–11.188	114
Thème 06 : Services agricoles	11.189–11.205	117
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.189–11.205	117
Thème 07: Caractéristiques démographiques et sociales	11.206–11.225	120
<i>Rubriques de base</i>	11.206–11.209	120
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.210–11.225	120
Thème 08: Main d'œuvre agricole	11.226–11.268	123
<i>Concepts fondamentaux des statistiques du travail</i>	11.226–11.233	123
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.234–11.268	125
Thème 09: Sécurité alimentaire des ménages	11.269–11.291	130
<i>Concepts fondamentaux de la sécurité alimentaire des ménages</i>	11.269–11.274	130
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.275–11.291	131
Thème 10: Aquaculture	11.292–11.311	134
<i>Rubriques de base</i>	11.292–11.296	134
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.297–11.311	135
Thème 11: Sylviculture	11.312–11.319	137
<i>Rubriques de base</i>	11.312–11.313	137
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.314–11.319	138
Thème 12 : Gestion de l'exploitation	11.320–11.328	139
<i>Rubriques complémentaires</i>	11.320–11.328	139
 CHAPITRE 12 - PROGRAMME DE TABULATION DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE		 141
Introduction	12.1 – 12.6	141
Partie A: Module de base et modules complémentaires	12.7 –12.29	142
<i>Rubriques de base à tabuler</i>	12.7	142
<i>Principaux critères de ventilation</i>	12.8 –12.18	142
<i>Module de base : tabulations croisées</i>	12.19 –12.24	146
<i>Modules complémentaires: tabulations croisées</i>	12.25 –12.29	148
Partie B: Données communautaires	12.30 –12.37	148
<i>Récapitulation des caractéristiques des communautés</i>	12.32 –12.33	150
<i>Données communautaires, comme critères de ventilation pour le module de base et les modules complémentaires</i>	12.34 –12.37	150
Partie C: Recensement de l'agriculture et de l'aquaculture	12.38 –12.42	153
<i>Module de base: tabulations croisées</i>	12.38 –12.41	153
<i>Modules complémentaires: tabulations croisées</i>	12.42	153

ANNEXES

ANNEXE 1 -	RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU SYSTEME DE COMPTABILITÉ NATIONALE	157
ANNEXE 2 -	CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE PAR INDUSTRIE, DE TOUTES LES BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE (CITI): CHAMP D'APPLICATION DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE	161
ANNEXE 3 -	CLASSIFICATION DES CULTURES	163
ANNEXE 4 -	LISTE ALPHABETIQUE DES CULTURES, AVEC INDICATION DE LEUR NOM BOTANIQUE ET DU NUMERO DE CODE	168
ANNEXE 5 -	CLASSIFICATION DES ANIMAUX D'ELEVAGE	175
ANNEXE 6 -	CLASSIFICATION DES MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	176

GLOSSAIRE

179

REFERENCES

185

ENCADRES

ENCADRE 2.1	UTILISATION DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE POUR L'ETUDE DES PETITES EXPLOITATIONS	19
-------------	--	----

FIGURES

FIGURE 1.1 -	RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU SYSTEME INTEGRE DE RECENSEMENTS ET D'ENQUÊTES AGRICOLES	6
FIGURE 4.1 -	GUIDE POUR LA LISTE DES RUBRIQUES DU RECENSEMENT AGRICOLE	35
FIGURE 10.1 -	BASES DE SONDRAGE DES MENAGES DERIVEES DES MODULES DE BASE EFFECTUES PAR DENOMBREMENT EXHAUSTIF ET DENOMBREMENT PAR SONDRAGE	81
FIGURE 11.1 -	CLASSIFICATION DES UTILISATIONS DES TERRES	89
FIGURE 12.1 -	MODULE DE BASE DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE – MODALITES DE TABULATION	143
FIGURE 12.2 -	MODULE DE BASE DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : TABULATIONS CROISEES RECOMMANDEES	147
FIGURE 12.3 -	MODULES COMPLEMENTAIRES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : TABULATIONS CROISEES AVEC LES RUBRIQUES DE BASE	149

FIGURE 12.4 - MODULES COMPLEMENTAIRES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : PRINCIPAUX CRITERES DE VENTILATION DANS CHAQUE MODULE	149
FIGURE 12.5 - MODULE DE BASE DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : TABULATIONS CROISEES AVEC DES DONNEES COMMUNAUTAIRES	151
FIGURE 12.6 - MODULES COMPLEMENTAIRES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : TABULATIONS CROISEES AVEC DES DONNEES COMMUNAUTAIRES	152
FIGURE 12.7 - MODULE DE BASE DU RECENSEMENT DE L'AQUACULTURE : TABULATIONS CROISEES RECOMMANDEES	154

ABREVIATIONS

BPA	Bonnes Pratiques Agricoles
CCP	Classification Centrale des Produits
CIC	Classification Indicative des Cultures
CITE	Classification Internationale Type de l'Éducation
CITI	Classification Internationale Type par Industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP	Classification Internationale Type des Professions
EMNV	Etude de la Mesure des Niveaux de Vie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GM	Génétiquement Modifié
IIA	Institut International de l'Agriculture
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
SCN	Système de Comptabilité Nationale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZD	Zone de Dénombrement

PARTIE I

PROGRAMME MONDIAL DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE 2010

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Le présent chapitre décrit le contexte historique du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2010 et présente les caractéristiques essentielles de la nouvelle approche pour le cycle des recensements agricoles de 2010 couvrant la période 2006-2015. Le nouveau programme adopte une approche modulaire, avec un module de base effectué par dénombrement exhaustif pour fournir des données structurelles clés, combiné avec un ou plusieurs modules complémentaires effectué(s) par sondage pour fournir des données plus détaillées. L'accent est mis sur l'intégration du recensement de l'agriculture dans le cadre d'un système global de statistiques agricoles. Les changements par rapport aux précédents programmes de recensement de l'agriculture sont aussi mis en relief.

Qu'est-ce qu'un recensement de l'agriculture?

1.1. Un recensement de l'agriculture est une opération statistique couvrant l'ensemble ou une partie significative du pays, qui consiste à collecter, traiter et diffuser des données structurelles sur le secteur agricole. Ces données concernent principalement la taille des exploitations agricoles, les modes de faire-valoir, l'utilisation des terres, la superficie cultivée récoltée, l'irrigation, l'effectif du cheptel, la main d'œuvre et d'autres facteurs de production. Dans un recensement de l'agriculture, les données sont collectées directement auprès des exploitations agricoles, mais quelques informations peuvent aussi être recueillies auprès des communautés. Un recensement de l'agriculture repose normalement sur la collecte de données structurelles clés, par dénombrement exhaustif de toutes les exploitations agricoles, combinée à la collecte de données structurelles plus détaillées, par sondage.

Historique du programme mondial du recensement de l'agriculture

1.2. Cette publication présente des directives pour le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 (Programme de 2010), qui couvre les recensements agricoles qui seront effectués par les pays entre 2006 et 2015. Il s'agit du neuvième programme décennal de recensements de l'agriculture, d'une série initiée en 1930. Les programmes de 1930 et de 1940 ont été parrainés par l'Institut International de l'Agriculture (IIA) et les six programmes suivants – réalisés en 1950, 1960, 1970, 1980, 1990 et 2000 - ont été conduits sous la responsabilité de la FAO, qui a pris la relève de l'IIA, après sa dissolution en 1946.

1.3. Les deux premiers programmes ont tenté de fournir des statistiques agricoles complètes et détaillées, notamment sur la production. Pour le Programme de 1930, les pays de l'hémisphère Nord ont été invités à effectuer leur recensement national de l'agriculture pendant l'année 1929, et ceux de l'hémisphère Sud pendant l'année 1930. L'objectif était d'obtenir des données mondiales se rapportant à la même période. Une demande similaire a été faite pour le programme de 1940. Ces deux premiers programmes ont été entrepris à une époque où les informations disponibles sur l'agriculture étaient très insuffisantes et où la collecte des données nécessaires à l'établissement de statistiques agricoles était mal organisée, même dans les pays développés. Les recensements de l'agriculture étaient censés combler en partie ces lacunes. Toutefois, de nombreux pays se sont heurtés à plusieurs obstacles dans la conduite de leur recensement. Il était difficile d'obtenir des ressources suffisantes pour maintenir une équipe importante sur le terrain; le recrutement et la formation des membres de l'équipe était un problème épineux à une époque où les experts étaient encore peu nombreux, et les questionnaires, longs à remplir, représentaient une tâche fastidieuse aussi bien pour les enquêteurs que pour les répondants. Il était difficile de garantir la qualité des données, et leur traitement prenait énormément de temps, à une époque où l'informatique n'existait pas encore. Pour toutes ces raisons, entre autres, les deux premiers programmes de recensement de l'agriculture se sont avérés trop ambitieux pour de nombreux pays.

1.4. Le Programme de 1950 avait un contenu plus restreint, centré sur les aspects structurels de l'agriculture, tels que la taille des exploitations agricoles, l'utilisation des terres et l'effectif du cheptel. Les programmes ultérieurs ont maintenu le cap sur les données structurelles, mais ils ont progressivement élargi le contenu du recensement aux questions importantes du moment. Le Programme de 2000, qui couvrait les recensements agricoles effectués durant la période 1996–2005, faisait une large place à l'aquaculture, à l'emploi et à l'environnement. L'obligation d'entreprendre les recensements dans tous les pays la même année a également été assouplie.

1.5. Pour la conduite de leurs recensements de l'agriculture, les gouvernements de tous les pays ont de plus en plus été obligés de faire des compromis et de redimensionner leurs besoins en informations statistiques compte tenu des ressources disponibles à cet effet. Un recensement de l'agriculture est une opération très coûteuse, qui demande des ressources et des capacités techniques considérables. De plus en plus, on exerce des pressions sur les gouvernements pour qu'ils réduisent les coûts des services statistiques. Certains pays n'ont pas eu les ressources humaines ou les moyens financiers requis pour effectuer un recensement complet de l'agriculture, mais ils ont pu participer au programme de recensement de l'agriculture en procédant par sondage.

1.6. Alors même que l'on fait pression sur les gouvernements pour qu'ils réduisent les coûts, on leur demande aussi de fournir des données plus nombreuses et plus complexes. Certains thèmes, comme la sécurité alimentaire, l'environnement, la main d'œuvre agricole, et des pratiques agricoles spécifiques comme l'agriculture biologique, suscitent un intérêt croissant. Là où les systèmes statistiques sont encore rudimentaires, on a également tendu à profiter du recensement de l'agriculture pour recueillir un éventail de données plus large que de coutume dans une telle opération. Pour beaucoup de pays, il est devenu extrêmement problématique de répondre à ces besoins supplémentaires sans surcharger le recensement de l'agriculture, compte tenu en particulier de la complexité de plusieurs nouveaux thèmes. Les questions qui doivent être posées pour couvrir comme il convient des thèmes comme la main d'œuvre agricole et la sécurité alimentaire des ménages sont trop détaillées pour un recensement de l'agriculture, sous sa forme actuelle.

1.7. Lors de la mise au point de la série de programmes de recensement de l'agriculture, la FAO a reconnu que les pays étaient parvenus à des niveaux de développement économique et statistique très divers, et elle les a invités à concevoir et à réaliser un recensement de l'agriculture adapté à leur situation spécifique, leur rappelant toutefois la nécessité de collecter un ensemble minimal de données, aux fins des comparaisons internationales.

Recensement de l'agriculture dans un système intégré de statistiques agricoles

1.8. Ces dernières années, on a redoublé d'efforts pour mieux intégrer les activités statistiques. On entend par intégration, au sens statistique, que chaque opération de collecte de données n'est pas effectuée isolément, mais est un élément du système statistique national. Dans un système intégré de statistiques agricoles, le recensement de l'agriculture fournit certains types de données qui s'inscrivent dans un ensemble intégré de données sur l'alimentation et l'agriculture, et qui sont nécessaires pour prendre les décisions concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural.

1.9. Les principaux avantages d'un système statistique intégré sont les suivants:

- Il permet de planifier et de concevoir un programme de statistique complet et détaillé, en évitant les doubles emplois ou la diffusion de statistiques contradictoires, tout en garantissant une utilisation efficiente et rationnelle des ressources statistiques disponibles.
- Il permet de garantir la compatibilité des concepts, définitions et classifications (ou nomenclatures) utilisés dans les différentes activités statistiques, ce qui facilite l'interprétation et l'analyse des données liées provenant de différentes sources.
- Il permet de restreindre toutes les opérations de collecte de statistiques — comme le recensement de l'agriculture — à un ensemble de rubriques cohérentes et faciles à gérer, sachant que d'autres données connexes peuvent être fournies par d'autres sources, sous une forme comparable.

1.10. Dans un système statistique intégré, les besoins en données sur l'alimentation et l'agriculture sont considérables et portent sur la structure des exploitations agricoles, la production agricole, la gestion des exploitations, la consommation alimentaire, les revenus et les dépenses des ménages, la main d'œuvre et les prix agricoles. Ces données peuvent provenir des recensements de l'agriculture, d'enquêtes agricoles, des recensements et d'enquêtes sur la population, des registres administratifs ou d'autres sources. Un système intégré de statistiques agricoles s'appuie sur un programme pluriannuel d'activités statistiques, comprenant un recensement et des enquêtes agricoles, pour fournir toutes les données requises.

1.11. La planification et la mise en œuvre d'un système intégré de statistiques agricoles nécessitent une organisation efficace, un personnel qualifié aux divers niveaux et des crédits assurés sur un certain nombre d'années. L'efficacité de l'organisation suppose une étroite coopération entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques sur l'agriculture. Les diverses activités statistiques ne relèvent pas toutes nécessairement de la même administration — ainsi, le service statistique national est souvent chargé du recensement de l'agriculture, alors que les enquêtes en continu sur la production agricole sont effectuées par le ministère concerné. Il est donc primordial d'établir une coordination entre les diverses institutions. Cela pose parfois des problèmes car leurs mandats peuvent être différents et se traduire par des objectifs, un champ et un échelonnement différents des activités.

1.12. De nombreux pays sont pénalisés par une pénurie de personnel statistique qualifié et/ou par le manque de moyens financiers, et il leur faudra du temps pour réaliser un système statistique intégré. Néanmoins, il est recommandé que tous les efforts de développement statistique aient pour objectif à long terme de fournir un flux permanent de données fiables et à jour intéressant tous les aspects de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural.

1.13. Les recensements et les enquêtes agricoles sont étroitement liés car les deux opérations reposent sur la collecte de données auprès des unités de production agricole. Pour le Programme de 2010, l'accent a été mis sur l'élaboration du recensement de l'agriculture dans le cadre global du système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles. Ce système peut être considéré comme constitué de deux éléments: i) le recensement de l'agriculture qui est le noyau du système; et ii) le programme d'enquêtes agricoles par sondage, basé sur le recensement de l'agriculture.

1.14. La présente publication est principalement centrée sur la composante recensement de l'agriculture de ce système. Le programme d'enquêtes agricoles est rapidement examiné au Chapitre 9. D'autres informations sur ces enquêtes seront fournies dans des volumes ultérieurs.

Grandes lignes du Programme de 2010

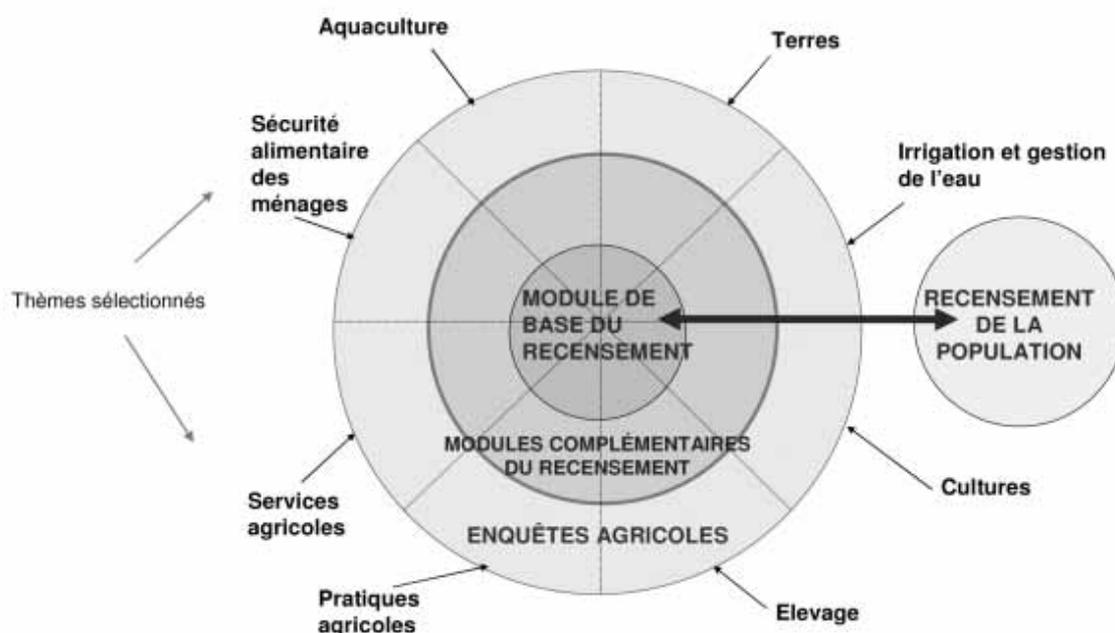
1.15. Jusqu'ici, les recensements de l'agriculture ont principalement été axés sur la collecte de données structurelles concernant les unités de production agricole (exploitations). Le Programme de 2010 est dans la même veine. Les chapitres 2 à 5 du présent document fournissent des directives sur la conduite des recensements de l'agriculture auprès des unités de production agricole. Toutefois, étant donné que certains pays souhaiteront probablement recueillir un plus large éventail de données que par le passé, deux options sont proposées :

- L'aquaculture est une activité qui gagne en importance dans de nombreux pays. L'option consistant à effectuer un recensement de l'aquaculture, en combinaison avec le recensement de l'agriculture, est présentée au Chapitre 7.
- Certains pays pourraient souhaiter fournir des données complémentaires sur l'agriculture, concernant des ménages qui ne sont pas des producteurs agricoles mais qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans ce secteur, par exemple sur les ménages qui vivent en zone rurale ou qui tirent leur revenu d'un emploi dans l'agriculture. Cette option est examinée au Chapitre 8.

1.16. Pour aider les pays à répondre à la demande en fournissant une plus large gamme de données à partir du recensement de l'agriculture, tout en minimisant le coût de l'opération, on recommande l'adoption d'une approche modulaire comprenant:

- Un module de base du recensement, reposant sur un dénombrement exhaustif¹, qui fournira un éventail restreint de rubriques structurelles clés, essentielles pour la formulation des politiques nationales, pour les comparaisons internationales, pour la constitution de bases de sondage et pour l'analyse des données ventilées par zones géographiques ou en fonction d'autres critères. Le module de base est analogue au recensement traditionnel de l'agriculture, mais il contient une gamme de rubriques beaucoup plus restreinte.
- Un ou plusieurs modules complémentaires du recensement, effectués par sondage, à réaliser simultanément ou immédiatement après le module de base pour fournir des données structurelles plus détaillées ou des données qui ne sont pas nécessaires au niveau des plus petites unités administratives. Pour les modules complémentaires du recensement, l'échantillon sera sélectionné à partir des bases de sondage extraites du module de base. Pour plus de renseignements sur l'approche à adopter pour conduire les modules complémentaires parallèlement au module de base, lire les paragraphes 3.75–3.76. Pour plus d'informations sur la sélection des échantillons pour les modules complémentaires, se reporter aux paragraphes 10.12–10.15.

Figure 1.1 : Recensement de l'agriculture dans le cadre du système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles.



1.17. On trouvera au Chapitre 4 une liste de 16 rubriques recommandées pour le module de base. Ces rubriques constituent l'ensemble minimal de données recommandé par la FAO pour le recensement de l'agriculture. Les pays peuvent insérer d'autres rubriques de base pour fournir les données additionnelles requises ou pour constituer des bases de sondage pour les modules complémentaires du recensement ou pour le programme d'enquêtes agricoles. Par exemple, si une enquête approfondie sur les engrais doit être réalisée, on peut ajouter au module de base une rubrique complémentaire sur l'utilisation des engrais pour faciliter la sélection de l'échantillon nécessaire pour cette enquête.

¹ Dans les pays où un dénombrement exhaustif est impossible, le module de base peut être conduit auprès d'un gros échantillon (voir paragraphes 3.64 – 3.71).

1.18. Le Chapitre 4 fournit aussi une liste de 16 rubriques recommandées pour le module de base et 89 rubriques que les pays peuvent envisager d'inclure dans les modules complémentaires du recensement. Les pays ne sont pas censés effectuer tous les modules complémentaires du recensement ou collecter des données sur les 89 rubriques complémentaires. Chacun conduira un ou plusieurs modules complémentaires, selon ses besoins. Par exemple, un pays dans lequel l'irrigation et l'élevage tiennent une place importante pourrait effectuer le module de base, plus deux modules complémentaires sur l'irrigation et l'élevage.

1.19. Pour plus d'informations sur les critères permettant de déterminer les rubriques appropriées pour le module de base et pour les modules complémentaires, voir les paragraphes 3.16 à 3.21. Les concepts et les définitions afférents à chaque rubrique du module de base et des modules complémentaires sont présentés au Chapitre 11.

1.20. La Figure 1.1 est une représentation graphique du recensement de l'agriculture dans le cadre du système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles. Les rubriques figurent sous des titres, ou thèmes spécifiques tels que « terres » et « irrigation et gestion de l'eau », à inclure selon le cas dans le module de base ou dans les modules complémentaires du recensement de l'agriculture ou encore dans le programme d'enquêtes agricoles.

1.21. En plus des données collectées au niveau des exploitations, il est également prévu de recueillir des données relatives aux infrastructures auprès des communautés, ce qui est important dans beaucoup de pays. Des directives sont fournies à cet effet au Chapitre 5.

1.22. L'accent est également mis sur l'intégration des recensements de l'agriculture et de la population, grâce non seulement à l'utilisation de concepts et de définitions normalisés et au partage du matériel de terrain, mais aussi à la coordination des deux activités de collecte de données, à l'inclusion de questions supplémentaires liées à l'agriculture dans le recensement de la population, et au rapprochement des données provenant des deux sources. Pour plus de détails, voir le Chapitre 6.

1.23. Quelques caractéristiques de la nouvelle méthodologie de recensement de l'agriculture ont déjà été appliquées par les pays dans leurs précédents programmes de recensement de l'agriculture. Comme par le passé, les pays sont censés adapter les directives présentées dans cette publication en fonction de leurs propres besoins.

Changements par rapport aux précédents programmes de recensement de l'agriculture

1.24. Le Programme de 2010 a été élaboré en tenant compte de l'expérience des pays avec le programme de 2000, et d'une évaluation des nouveaux besoins et des changements à apporter aux rubriques, compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles.

1.25. Les principales différences d'ordre méthodologique entre les programmes de 2000 et de 2010 sont mises en évidence dans la section qui précède (paragraphes 1.15–1.23). Les changements spécifiques intéressant les unités statistiques, le contenu des données, les concepts, les définitions et classifications, sont résumés ci-dessous:

1.26. Unité statistique

- L'unité statistique du recensement de l'agriculture est l'exploitation agricole, comme dans les programmes précédents (voir paragraphe 3.23).
- Le concept d'exploitation aquacole a été introduit, en tant qu'unité de production aquacole, dans le recensement de l'aquaculture (voir paragraphes 7.9–7.11).
- Deux nouveaux concepts – la sous-exploitation et le sous-exploitant – ont été introduits pour mieux mesurer le rôle des membres du ménage dans la gestion de l'exploitation, en particulier des femmes (voir paragraphes 3.42–3.52).

1.27. Contenu des données

- Dans le Programme de 2000, la FAO fournissait une liste des rubriques proposées, certaines étant définies comme « essentielles ». Le Programme de 2010 présente les rubriques sous deux titres, suivant qu'elles conviennent pour le module de base ou pour les modules complémentaires.
- La liste des rubriques de base recommandées est plus courte que la liste correspondante du Programme de 2000. Toutefois, avec l'approche modulaire, une plus large gamme de données détaillées peuvent être collectées par sondage dans les modules complémentaires. Une liste détaillée, quoique non exhaustive, des rubriques à envisager pour les modules complémentaires est fournie.
- Dans les modules complémentaires, un certain nombre de rubriques sont incluses pour la première fois dans le programme du recensement de l'agriculture, notamment:

Terres: défrichage des terres (Rubrique 0106); dégradation des sols (Rubrique 0111).

Eau: irrigation suivant le type d'utilisation des terres (Rubrique 0201); méthode d'irrigation (Rubrique 0202); superficie irriguée par type de culture (Rubrique 0203); source de l'eau d'irrigation (Rubrique 0204); modalités de paiement de l'eau d'irrigation (Rubrique 0205); autres pratiques de gestion de l'eau (Rubrique 0206).

Cultures: utilisation finale des cultures (Rubriques 0302 et 0313); production des cultures (Rubriques 0303 et 0314); superficie cultivée nette (Rubrique 0321); utilisation d'engrais par type de culture (Rubrique 0323); source de semences (Rubrique 0324); type de semence (Rubrique 0325); superficie de pépinières (Rubrique 0326).

Élevage: utilisation de services vétérinaires (Rubrique 0402); animaux laitiers (Rubrique 0413); dynamique de population du cheptel (Rubriques 0414–0418); type d'aliments (Rubrique 0419).

Pratiques agricoles: utilisation de produits chimiques agricoles (Rubrique 0501); bonnes pratiques agricoles (Rubrique 0502); agriculture biologique (Rubrique 0503); cultures génétiquement modifiées (Rubrique 0504); ventes de produits agricoles (Rubrique 0507).

Services agricoles: crédit (Rubriques 0601–0604); source d'information agricole (Rubrique 0605); services de vulgarisation (Rubrique 0606); accès aux marchés agricoles (Rubrique 0607).

Caractéristiques démographiques et sociales: groupe national ou ethnique (Rubrique 0702); structure du ménage (Rubrique 0713).

Main-d'œuvre agricole: situation des membres du ménage au regard de l'activité (Rubrique 0801), situation des membres du ménage dans la profession (Rubrique 0811); temps de travail consacré par les membres du ménage à leur activité principale et à l'exploitation agricole (Rubriques 0813–0814); mode de rémunération des employés (Rubrique 0822); recours à des établissements de services agricoles (Rubrique 0823).

Sécurité alimentaire des ménages: un thème radicalement nouveau du recensement de l'agriculture (Rubriques 0901–0911).

Aquaculture: type de site (Rubrique 1001); installation de production (Rubrique 1002); type d'eau (Rubrique 1003); origine de l'eau (Rubrique 1004); type d'organisme (Rubrique 1005).

Sylviculture: vocation de la forêt (Rubrique 1103); agroforesterie (Rubrique 1104).

Gestion de l'exploitation: un thème tout nouveau (Rubriques 1201–1214).

- Plusieurs rubriques non essentielles du Programme de 2000 ont été omises dans le Programme de 2010, notamment: présence d'un régisseur salarié, superficie offrant un potentiel d'irrigation, type/couleur/profondeur du sol et valeur des ventes des produits forestiers/de la pêche.

1.28. Concepts et définitions

- La définition d'un exploitant agricole a été amendée pour tenir compte des cas où l'exploitant est un groupe de personnes (voir paragraphes 3.36–3.41).
- La définition des forêts et des autres terres boisées a été modifiée et alignée sur les normes internationales. La notion de forêts et d'autres terres boisées, en tant qu'utilisation principale et secondaire des terres, a aussi été introduite conformément aux définitions internationales (voir paragraphe 11.35).
- La notion de « reconnu en droit » ou « non reconnu en droit » a été introduite dans le concept des modes de faire-valoir pour rendre compte de la sécurité de jouissance des terres (voir paragraphes 11.47–11.49).
- La définition de l'irrigation a été mieux précisée pour refléter la « maîtrise » de l'approvisionnement en eau, et le concept de « gestion de l'eau » a été introduit pour donner une représentation plus complète des problèmes liés à l'eau sur l'exploitation (voir paragraphes 11.68–11.72).
- Le concept des engrais a été précisé et rendu plus conforme aux normes de la FAO. Les autres matières organiques qui stimulent la croissance des végétaux mais ne sont pas à proprement parler des engrais sont également incluses (voir paragraphes 11.130–11.137).
- Le concept de « ménage agricole » a été introduit pour faire une distinction entre les ménages qui sont des producteurs agricoles et ceux pour qui la production agricole est une activité secondaire (voir paragraphes 11.210–11.214).
- Les concepts de l'emploi ont été modifiés pour mieux refléter la structure de l'emploi dans les zones rurales, et pour garantir la cohérence avec les normes de l'OIT (voir paragraphes 11.226–11.233).

1.29. Classifications

- La classification des utilisations des terres a été modifiée pour clarifier la terminologie en matière d'utilisation des terres (voir paragraphes 11.20–11.39).
- La classification des cultures a été mise à jour pour mieux l'adapter aux besoins actuels (voir Annexe 3).
- Pour la première fois, des classifications structurées ont été fournies pour les types d'élevage (voir Annexe 5) et les types de machines (voir Annexe 6).

Rubriques et questionnaires

1.30. Cette publication a pour objet de présenter des principes et des directives généraux pour le programme de recensements agricoles de 2010. Elle propose des rubriques à inclure dans le recensement et des concepts et des définitions à utiliser, mais ne contient aucune recommandation quant aux questions à poser dans le questionnaire pour recueillir ces données. Chaque pays concevra comme il l'entend les questionnaires et les procédures de terrain pour collecter les données selon des modalités appropriées aux conditions locales, sur la base des concepts et des définitions recommandés dans cet ouvrage.

1.31. Plusieurs questions sont souvent nécessaires pour couvrir une rubrique du recensement de l'agriculture. Certaines rubriques, comme la situation au regard de l'activité (Rubrique 0801), impliquent des concepts abstraits, et ne peuvent pas être couvertes en posant une question directe aux intéressés. Par exemple, on ne peut pas demander à un individu s'il est chômeur; il faudra donc lui poser une série de questions sur son activité dans le cadre de son travail, pour déterminer s'il remplit les conditions qui permettent de le classer dans la catégorie des chômeurs (voir paragraphe 11.237).

1.32. La disponibilité et l'aptitude des répondants à fournir des informations ont aussi une influence sur la conduite des interviews. Par exemple, pour collecter des données sur la superficie d'une exploitation, il peut s'avérer nécessaire de poser des questions sur les différents types de terres (pour s'assurer que toutes les terres soient prises en compte), d'utiliser les unités de mesure locales (si les répondants ne sont pas habitués à compter en hectares) ou de poser des questions spécifiques sur les titres fonciers possédés par chaque membre du ménage (si les terres sont enregistrées sous des noms différents).

CHAPITRE 2

IMPORTANCE DU RECENSEMENT DE L' AGRICULTURE

Le présent chapitre explique pourquoi il est important pour un pays d'entreprendre un recensement de l'agriculture. Il décrit ensuite les utilisations des données des recensements de l'agriculture dans divers domaines économiques et sociaux, en insistant plus particulièrement sur le suivi de l'avancement vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le suivi et l'analyse de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et des questions de genre. Il montre également, en s'appuyant sur des exemples, que les données du recensement de l'agriculture peuvent être utilisées pour la planification et la prise de décisions dans d'autres domaines, ainsi que pour améliorer les statistiques agricoles courantes.

Introduction

2.1. Les besoins en statistiques dans le domaine de la planification et de la prise de décision sont très généraux. On a besoin avant tout de statistiques agricoles courantes produites de façon régulière, notamment sur la production animale et végétale, et la majorité des pays ont mis en place un système permanent de collecte à cet effet. Les statistiques agricoles courantes sont ordinairement collectées par le biais de rapports administratifs ou d'enquêtes par sondage. Les statistiques agricoles courantes sont nécessaires pour suivre la situation actuelle de l'agriculture et des approvisionnements alimentaires et pour fournir des informations propres à aider les gouvernements et d'autres entités à prendre des décisions à court terme.

2.2. Les pays ont aussi besoin d'autres informations sur l'agriculture que les statistiques courantes. Un recensement de l'agriculture fournit des données fondamentales sur la structure organisationnelle des exploitations agricoles, notamment sur la taille des exploitations, les utilisations des terres, les modes de faire-valoir, l'effectif du cheptel, l'utilisation de machines et le nombre d'exploitations pratiquant chaque type de culture et d'élevage. Les informations structurelles de ce type ont une large gamme d'utilisations, passées en revue dans ce chapitre.

2.3. L'une des caractéristiques du recensement de l'agriculture est de collecter des données auprès des exploitations agricoles. De nombreux pays établissent leurs statistiques agricoles courantes à partir de rapports administratifs, faute de moyens pour recueillir des données directement auprès des agriculteurs, dans le cadre d'enquêtes par sondage. Ce mode de collecte des données présente l'avantage d'être bon marché et facile, mais la qualité des données laisse souvent à désirer en raison des carences des rapports et de l'absence de concepts et de procédures statistiques éprouvés. Dans ces circonstances, un recensement de l'agriculture peut s'avérer extrêmement précieux, pour obtenir des statistiques agricoles fiables.

2.4. Par rapport à un rapport administratif, un recensement de l'agriculture présente aussi l'avantage de produire une plus large gamme de données. Dans les rapports administratifs, les données agrégées sont généralement transmises en suivant la filière des échelons administratifs. Ainsi un système d'établissement de rapports sur les cultures donnerait seulement des informations sur les totaux concernant la superficie des cultures, au niveau des provinces ou des districts alors que dans un recensement de l'agriculture, les données sont collectées et traitées au niveau de l'exploitation. Non seulement un recensement de l'agriculture fournit, par exemple, des données sur la superficie totale des cultures plantées, mais il indique le nombre d'exploitations pratiquant chaque culture, la distribution de la superficie des cultures et la superficie moyenne des cultures plantées, et il présente des tabulations croisées avec d'autres rubriques, telles que la superficie cultivée ventilée par taille du ménage. Un recensement de l'agriculture peut aussi fournir des données pour toutes les zones géographiques spécifiques, même s'il s'agit de catégories atypiques. Ces éléments renforcent considérablement l'utilité des données des recensements de l'agriculture.

Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Qu'appelle-t-on Objectifs du Millénaire pour le Développement?

2.5. Dans la Déclaration du Millénaire faite par les Nations Unies en 2000, des gouvernements du monde entier se sont engagés à s'orienter vers une croissance économique durable, en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté et au respect des droits de l'homme. La Déclaration appelait à lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'encontre des femmes.

2.6. Pour faciliter le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration, une série d'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mesurables et assortis de délais a été élaborée. Ces OMD comprennent 8 objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs à utiliser pour évaluer les progrès accomplis entre 1990 et 2015, année où les cibles sont censées être atteintes. L'avancement vers les OMD sera suivi au moyen des 48 indicateurs de base des OMD, complétés par d'autres données de référence pour une analyse plus approfondie. On trouvera de plus amples informations sur les indicateurs des OMD dans "*Indicateurs pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) – Définitions, Concepts et Sources* (UN, 2003)".

Les indicateurs OMD

2.7. Le suivi des progrès vers la réalisation des OMD dans les pays tient désormais une place importante dans la formulation des stratégies de développement économique, et les pays ont compris la nécessité de faire des indicateurs liés aux OMD un élément central de leur programme statistique. Diverses sources de données sont recherchées à cette fin. Le recensement de l'agriculture est l'une des plus vastes opérations de collecte de statistiques nationales que puisse entreprendre un pays, et la possibilité de l'utiliser comme source de données pour le suivi des OMD devrait être prise en considération lors de la planification et de la conception du recensement.

2.8. Avec la nouvelle approche modulaire du présent programme de recensements agricoles, qui repose sur le module de base, les modules complémentaires et le programme d'enquêtes agricoles, le programme de recensements et d'enquêtes agricoles fournit des données encore plus pertinentes pour le suivi des OMD. Les pays pourraient envisager d'effectuer des enquêtes agricoles périodiques, utilisant la base de sondage que constitue le recensement de l'agriculture, pour fournir d'autres données sur les OMD en vue de compléter les données collectées dans le cadre du recensement. Ainsi, le recensement décennal de l'agriculture pourrait fournir des indicateurs de base sur le genre (par exemple sexe de l'exploitant ou du sous-exploitant) pour chaque district ou village, alors que des enquêtes agricoles annuelles permettraient d'obtenir des données liées au genre plus détaillées au niveau national (par exemple sur la situation au regard de l'activité, par sexe).

2.9. En coordonnant le recensement de l'agriculture avec celui de la population, on pourrait obtenir un éventail plus large de données pour suivre les OMD. Les recensements de la population fournissent de nombreuses données intéressant spécifiquement les indicateurs OMD, notamment sur la mortalité juvénile, la scolarisation, le genre, voire le revenu ou la pauvreté et l'alphabétisation. Si l'on rapprochait les données des recensements agricoles de celles des recensements démographiques, ces indicateurs OMD pourraient être fournis pour des groupes spécifiques de ménages agricoles. Ainsi, les indicateurs de la mortalité juvénile et de la pauvreté ou du revenu pourraient être disponibles pour différents types de ménages agricoles, tels que les riziculteurs, les éleveurs et les petits ou les gros exploitants agricoles.

2.10. L'un des problèmes qui empêchent d'utiliser le recensement de l'agriculture pour le suivi des OMD est que normalement il couvre uniquement les exploitations agricoles. Ainsi, les indicateurs qu'il fournit sont spécifiquement liés aux exploitations agricoles, et non à tous les ménages ni même à tous les ménages ruraux. Le Programme de 2010 prévoit une possibilité d'élargir le champ du recensement de l'agriculture à tous les ménages ruraux (voir Chapitre 8), pour obtenir des mesures des OMD plus utiles. L'importance de ces données liées aux OMD pourrait inciter fortement les pays à élargir le champ d'application du recensement de l'agriculture. Malgré sa couverture limitée, le recensement de l'agriculture peut fournir de précieuses mesures supplémentaires des OMD et permettre de mieux comprendre les variables qui influencent les indicateurs OMD, en particulier certaines données sur la production agricole, comme la taille des exploitations et les systèmes de culture.

2.11. Les recensements de l'agriculture se font normalement tous les dix ans et constituent une bonne base pour suivre les OMD au fil du temps. De nombreux pays en effectueront au moins deux pendant la période 1990-2015, qui sert de référence pour les OMD. Les recensements sont généralement conduits pendant les premières années de chaque décennie, ce qui peut être tout à fait approprié pour suivre les OMD.

2.12. Un recensement de l'agriculture pourrait fournir diverses données intéressantes sur les OMD :

- Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim. Cet objectif invite à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. Deux indicateurs OMD sont utilisés : la proportion d'enfants de moins de cinq ans en déficit pondéral (indicateur 4) et la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (indicateur 5). Un module complémentaire sur la sécurité alimentaire des ménages pourrait fournir des données utiles pour mieux comprendre l'évolution de la structure de l'agriculture et son effet sur la sécurité alimentaire des ménages. Ainsi, la prévalence d'enfants en déficit pondéral pourrait être analysée par rapport à des éléments comme la taille des exploitations agricoles, les systèmes de culture, les pratiques agricoles et les modes de faire-valoir, pour mieux comprendre les raisons de l'insécurité alimentaire.
- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous. Certaines données relatives aux taux de scolarisation dans le primaire (indicateur 6) sont souvent disponibles dans le recensement de l'agriculture. Ces données permettent d'analyser les informations sur la scolarisation dans les différents groupes de ménages, ainsi que les facteurs contribuant aux faibles taux de scolarisation, tels que les besoins en main-d'œuvre agricole et la distance par rapport à l'école.
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les indicateurs 9, 10 et 11 des OMD sont liés à la disparité selon le genre au niveau de l'enseignement et des emplois non agricoles. Ces renseignements ne sont pas directement fournis par le recensement de l'agriculture, mais on y trouve toute une gamme d'informations sur le rôle des femmes dans les activités de production agricole et sur la participation des femmes rurales aux activités économiques non agricoles. Pour plus d'informations, voir les paragraphes 2.27 à 2.31.
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable. Cet objectif invite à « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et [à] inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ». Un recensement de l'agriculture rassemble toute une gamme de données environnementales liées à l'irrigation, à la dégradation des sols, à l'emploi d'engrais minéraux et de pesticides. En outre, il peut être utile pour les deux indicateurs suivants des OMD.

L'indicateur 25 se réfère à la proportion de zones forestières. Le recensement de l'agriculture fournit des données sur les terres forestières gérées par des exploitants agricoles. Si le recensement de l'agriculture comprend une enquête à l'échelle des communautés, cette dernière peut aussi fournir des données détaillées sur les forêts communautaires.

L'indicateur 32 concerne les modes de faire-valoir en zones urbaines. Le recensement de l'agriculture fournit des données sur les modes de faire-valoir des exploitations agricoles, qui sont intéressantes pour comprendre l'impact de la sécurité de jouissance des terres sur les pratiques agricoles et sur la sécurité alimentaire des ménages.

- Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. L'indicateur 45 des OMD concerne le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Le recensement de l'agriculture fournit ces données pour les membres des ménages d'exploitants agricoles, mais si l'on élargissait le champ du recensement à tous les ménages ruraux, on obtiendrait des données liées aux OMD sur tout le secteur rural.

2.13. Les données collectées auprès des communautés dans le cadre du recensement de l'agriculture pourraient également être utiles pour suivre l'avancement vers la réalisation des OMD, en particulier de l'Objectif 7 : Assurer un environnement durable. L'enquête communautaire pourrait fournir des renseignements concernant plusieurs indicateurs OMD liés à cet objectif, notamment :

- Indicateur 25: proportion de zones forestières.
- Indicateur 30: proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable saine.
- Indicateur 31: proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement.

2.14. Le Programme de 2010 a été formulé en tenant compte des indicateurs OMD. Une attention particulière a été accordée à la compatibilité des concepts et des définitions du recensement de l'agriculture avec les normes internationales et les exigences pour le suivi des OMD. Ainsi, la définition de la sylviculture adoptée pour le recensement de l'agriculture pour mesurer les activités sylvicoles sur les exploitations agricoles devrait être compatible avec le concept de la foresterie des OMD, afin que les données du recensement puissent être reliées utilement à l'indicateur OMD pertinent.

Suivi et analyse de la pauvreté

2.15. L'atteinte d'une croissance économique durable, avec une priorité à la lutte contre la pauvreté, est désormais l'objectif de développement clé de tous les gouvernements du monde, reflété dans les OMD et en particulier dans l'Objectif 1. La majorité des pauvres vivent en milieu rural, souvent loin de tout, dans des zones où ils sont pénalisés par le manque de ressources naturelles, les infrastructures rudimentaires, le manque d'accès aux marchés, les fluctuations des prix des produits de base, le manque d'emplois et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le recensement de l'agriculture aide à mieux comprendre les causes de la pauvreté et fournit des données de base pour suivre l'état d'avancement des programmes de lutte contre la pauvreté.

2.16. La pauvreté rurale est étroitement liée à la structure et à l'efficacité du système de production agricole. Le manque de terres est généralement l'une des principales causes de la pauvreté, et les données des recensements de l'agriculture sur la taille des exploitations et les systèmes de culture peuvent aider à comprendre si les ménages agricoles ont suffisamment de terres pour pourvoir à leurs besoins. Les données sur l'emploi des membres du ménage montrent dans quelle mesure les ménages doivent compléter leurs revenus agricoles en travaillant en dehors de l'exploitation.

2.17. Beaucoup d'agriculteurs pauvres tentent de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire, avec des systèmes de production traditionnels peu productifs. Les informations sur les cultures données par le recensement de l'agriculture peuvent mettre en évidence les possibilités d'augmenter les revenus agricoles en diversifiant les cultures et en adoptant des cultures à valeur marchande élevée. Les agriculteurs sont souvent dans l'incapacité d'améliorer leur niveau de vie, car ils n'ont pas accès à certains services qui leur permettraient de renforcer leur productivité, comme le crédit, la vulgarisation et les services vétérinaires. Les données du recensement de l'agriculture peuvent aider à comprendre les problèmes dans ces domaines. Les données sur le degré de mécanisation agricole et les types d'intrants employés peuvent être utiles pour identifier les autres contraintes qui empêchent les agriculteurs d'accroître leur productivité.

2.18. Les enquêtes auprès des communautés, qui sont une nouveauté du programme de 2010, peuvent fournir des données intéressantes sur les problèmes d'infrastructure qui ont une incidence sur les revenus des agriculteurs, en particulier sur leur accès aux marchés des produits agricoles. Les données sur les activités économiques des communautés peuvent aussi aider à comprendre si les agriculteurs et les membres de leur famille ont d'autres possibilités d'emploi.

2.19. Certains pays ont mis en place, pour identifier les communautés pauvres, un système qui peut servir de base pour évaluer la situation économique dans l'enquête communautaire. Ceci peut être précieux pour une analyse comparée des caractéristiques agricoles des exploitations, dans les communautés « riches » et dans les communautés « pauvres ». Le recensement de l'agriculture pourrait révéler les raisons pour lesquelles les communautés sont pauvres; par exemple, la petitesse des

exploitations, le manque d'accès à l'irrigation, ou la diversification insuffisante des cultures. Le lien entre la pauvreté et des questions comme les modes de faire-valoir, l'accès au crédit et le recours aux services de vulgarisation, peut aussi être intéressant.

2.20. Ordinairement, les données sur les revenus et la pauvreté des ménages ne sont pas recueillies directement dans un recensement de l'agriculture. Toutefois, avec l'approche modulaire adoptée pour le Programme de 2010, un pays peut au besoin inclure ce type de données dans un petit module complémentaire. Une autre approche consiste à établir des mesures indirectes du revenu ou de la pauvreté à partir d'autres données recueillies dans le cadre du recensement de l'agriculture, telles que la dimension des exploitations, les modes de faire-valoir et la propriété des machines agricoles. D'autres mesures indirectes simples pourraient être incluses dans le recensement de l'agriculture pour faciliter l'analyse de la pauvreté. Des données sur la propriété de certains actifs peuvent être particulièrement utiles à cet égard.

Suivi et analyse de la sécurité alimentaire

2.21. L'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation en 1996, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015, est devenu un objectif clé de tous les gouvernements du monde. La nécessité de combattre la faim tout en assurant la croissance économique est l'une des pierres angulaires des OMD, reflétée dans l'Objectif 1. Une large gamme de données est nécessaire pour suivre l'avancement vers cet objectif, et le recensement de l'agriculture peut être utile à cet égard.

2.22. En ce qui concerne les disponibilités alimentaires, non seulement les données du recensement de l'agriculture aident à comprendre la structure de la production alimentaire et les facteurs qui empêchent les agriculteurs d'accroître leur production, mais elles suggèrent aussi des stratégies pour accroître la productivité agricole. Il peut être utile d'étudier les modes de culture, ainsi que les informations relatives à l'utilisation de l'irrigation, des machines agricoles et des variétés de semences améliorées, pour élaborer des programmes visant à accroître la production alimentaire.

2.23. Le recensement de l'agriculture traite aussi les problèmes d'accès à la nourriture. La collecte de données auprès des communautés, qui est un nouvel élément du Programme de 2010, peut être particulièrement utile dans ce domaine. Par exemple, les données sur la présence de marchés de produits agricoles et d'autres infrastructures dans la communauté peuvent aussi être utiles pour évaluer l'efficacité du système de distribution alimentaire.

2.24. Les questions relatives à la stabilité des approvisionnements alimentaires, telles que les conditions météorologiques et l'exposition aux catastrophes naturelles, peuvent aussi être examinées à partir de l'enquête communautaire du recensement de l'agriculture.

2.25. Le recensement de l'agriculture fournit aussi des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux généraux qui décrivent le contexte dans lequel opère l'économie alimentaire. Il peut faciliter une étude des facteurs environnementaux qui peuvent avoir une incidence sur la production agricole, comme le couvert forestier et l'utilisation d'engrais et de pesticides. Les données sur les ménages du recensement de l'agriculture peuvent aussi mettre en lumière des problèmes sociaux ayant un impact sur la sécurité alimentaire, tels que des changements dans les tendances démographiques et la structure des ménages.

2.26. L'inclusion d'un module complémentaire sur la sécurité alimentaire est une initiative majeure du Programme de 2010. Ce module pourrait fournir des mesures directes de la sécurité alimentaire des ménages, notamment des données indiquant s'ils ont été confrontés à des pénuries alimentaires, quand elles se sont produites et pour quelles raisons, ainsi que les effets de ces crises sur les habitudes alimentaires des ménages. Des données anthropométriques concernant les enfants permettraient de mesurer directement les effets de l'insécurité alimentaire sur l'état nutritionnel. Elles pourraient aussi être précieuses pour examiner l'état nutritionnel des enfants par rapport à d'autres données collectées dans le recensement de l'agriculture, telles que l'objectif de la production, les modes de faire-valoir et les types de cultures pratiquées. Cela permettrait de répondre à certaines questions, notamment de déterminer si les agriculteurs qui produisent pour leur subsistance, ou qui ne sont pas propriétaires de leurs terres, sont plus exposés à l'insécurité alimentaire.

Evaluation du rôle des femmes dans l'agriculture

2.27. L'Objectif 3 des OMD fait de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes des éléments clés du progrès économique et social. Les femmes sont souvent défavorisées en raison de normes sociales et d'institutions juridiques discriminatoires, pouvant se refléter dans des disparités au niveau de l'alphabétisation, de l'accès à l'enseignement, de la participation au marché du travail et de l'attribution des tâches sur l'exploitation familiale. Le recensement de l'agriculture peut être très utile en fournissant des informations agricoles ventilées par sexe, pour mieux suivre l'avancement vers la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes. On s'est efforcé de donner une plus grande place aux questions de genre dans le Programme de 2010 pour aider à résoudre ces problèmes.

2.28. La contribution des femmes au développement agricole est souvent mal comprise en raison du manque d'informations et de la difficulté de mesurer avec précision leur participation aux activités de production agricole. Le recensement de l'agriculture peut être un outil précieux pour étudier les modèles sociaux et culturels du développement agricole et rural en relation avec la place des femmes, la répartition des travaux agricoles au sein des ménages, et les interactions entre les différents membres des ménages dans la gestion et le fonctionnement des exploitations agricoles. Pour plus d'informations sur les questions de genre dans les recensements de l'agriculture, se référer à l'ouvrage "*Recensements agricoles et Genre. Orientations pour une révision des concepts et de la méthodologie* (FAO, 1999)".

2.29. L'identification de l'exploitant agricole permet de comparer les caractéristiques des exploitations gérées par des hommes et par des femmes. L'analyse de certains aspects comme la superficie des exploitations, les systèmes de culture et l'utilisation de différentes pratiques agricoles peut aider à focaliser les problèmes que rencontrent les femmes dans la gestion des exploitations agricoles. Dans le Programme de 2010, le concept d'exploitant agricole a été modifié pour tenir compte de la possibilité que l'exploitation soit gérée par un groupe de personnes – par exemple un couple marié. Ce concept devrait refléter plus fidèlement les pratiques de gestion des exploitations, en particulier le rôle des femmes. Le concept d'exploitant agricole est souvent difficile à appliquer, du fait que les données liées au genre sont généralement faussées dans les rapports. Dans le Programme de 2010, les pays sont vivement encouragés à tenir compte de ce problème dans la formulation des questionnaires, la mise au point des procédures de terrain, la formation du personnel local et la gestion des opérations de collecte.

2.30. Les données sur l'activité économique de chaque membre du ménage peuvent être utilisées pour étudier la division des tâches au sein des ménages et les responsabilités de travail des femmes tant sur l'exploitation qu'à l'extérieur. Certaines données, comme les caractéristiques de l'emploi des femmes et le temps de travail qu'elles ont consacré à leur activité principale sur l'exploitation, ainsi qu'à toutes leurs autres activités, durant une période de référence de 12 mois, peuvent présenter un intérêt particulier. La difficulté de réunir des données précises sur l'emploi, en particulier pour les femmes rurales, est reconnue dans le Programme de 2010, et des directives améliorées ont été fournies pour la collecte de ce type de données.

2.31. Les données sur les sous-exploitations et les sous-exploitants, introduites pour la première fois dans le Programme de 2010, permettent d'analyser les activités de culture et d'élevage spécifiques dont les femmes assument la responsabilité opérationnelle ou la gestion. Par exemple, si les femmes tendent à prendre en charge la gestion du bétail, le recensement donnera des informations sur le nombre de femmes qui s'acquittent de cette tâche, leurs caractéristiques démographiques, leur occupation principale, le temps qu'elles passent à travailler sur l'exploitation et à l'extérieur, et le type d'animaux dont elles s'occupent. La répartition des responsabilités de gestion au sein du ménage peut aussi être étudiée – par exemple, pour identifier les sous-exploitants et déterminer leur nombre, et évaluer la participation des femmes aux décisions.

Planification et formulation des politiques agricoles¹

2.32. Comme on l'a vu dans le paragraphe 2.4, un recensement de l'agriculture offre la possibilité d'analyser les caractéristiques des exploitations agricoles et de leurs activités de production, ce qui peut être utile pour aider les gouvernements et d'autres entités à concevoir des plans et des politiques efficaces.

2.33. L'utilité du recensement de l'agriculture pour la planification et la formulation de politiques liées à la pauvreté et à la parité hommes-femmes a déjà été soulignée dans les sections qui précèdent. Mais d'autres questions liées à la planification et à la formulation des politiques peuvent être analysées grâce au recensement de l'agriculture notamment :

- Étude d'une culture spécifique. Des tableaux de recensement spécifiques aux exploitations agricoles pratiquant la culture concernée – par exemple le café – peuvent être utilisés pour dénombrer et localiser les planteurs de café, analyser leur répartition par superficie de plantation, les systèmes de culture qu'ils utilisent, leurs besoins en main-d'œuvre, etc.
- Étude d'un système d'élevage spécifique. Des tableaux de recensement spécifiques aux exploitations agricoles pratiquant le type d'élevage concerné – par exemple ovins – peuvent être utilisés pour dénombrer et localiser les producteurs d'ovins, évaluer leur répartition selon la taille du troupeau, l'intégration de l'élevage d'ovins avec les activités agricoles, etc.
- Structure de l'agriculture dans une zone donnée. Des tableaux de recensement spécifiques à la zone géographique considérée (par exemple un district), peuvent mettre en évidence les principaux types de culture et d'élevage pratiqués dans le district, les pratiques agricoles comparées de ce district et d'autres districts, les caractéristiques de l'emploi dans le district, etc.
- Interactions entre la production végétale et animale. On peut préparer des tableaux de recensement montrant le nombre d'exploitations pratiquant certaines combinaisons d'agriculture et d'élevage.
- Sources de main-d'œuvre agricole. On peut préparer des tableaux de recensement pour montrer les types de ressources en main-d'œuvre agricole contribuant à des systèmes de cultures spécifiques et le rôle des travailleurs familiaux et externes.
- Études sur la typologie des exploitations. Le recensement de l'agriculture peut être utile pour classer les exploitations par type, en vue de faciliter l'élaboration des politiques de développement agricole. Par exemple, les exploitations agricoles peuvent être subdivisées selon leur orientation (production axée sur la subsistance ou sur le marché) ; des programmes et des politiques différents peuvent être formulés pour chaque groupe.
- Études des petites exploitations. Voir Encadré 2.1.

2.34. Les données du recensement de l'agriculture conviennent bien pour des recherches approfondies à l'appui de la planification et de la formulation des politiques agricoles, impliquant le recours à des méthodes statistiques spécialisées telles que les analyses de corrélation et de régression. Avec ces techniques, il est possible de quantifier les relations entre différentes caractéristiques, de mieux comprendre pourquoi les agriculteurs prennent certaines décisions, et leurs réactions probables à des mesures spécifiques. Les recensements de l'agriculture constituent souvent le seul moyen d'effectuer ce type d'analyse du fait qu'ils fournissent des données sur les exploitations individuelles. Par exemple, des techniques de régression pourraient être employées pour étudier la relation entre les bonnes pratiques agricoles et des caractéristiques comme la taille des ménages, l'âge de l'exploitant, le degré d'instruction de l'exploitant et l'accès aux services de vulgarisation, pour comprendre les principaux facteurs qui ont une incidence sur les pratiques agricoles. L'analyse pourrait, par exemple, révéler une absence de corrélation marquée entre les bonnes pratiques agricoles et l'utilisation des services de vulgarisation, ce qui indiquerait que ces services doivent être renforcés.

¹ Les sections suivantes de ce chapitre sont largement inspirées du document "Looking into Agricultural Statistics: Experiences from Asia and Pacific (Colwell, 1977)".

Amélioration des statistiques agricoles courantes

2.35 Un recensement décennal de l'agriculture ne saurait être utilisé comme source de statistiques agricoles courantes car il n'est pas effectué à une fréquence suffisante pour fournir des données d'actualité. Cependant, le recensement de l'agriculture peut fournir des données courantes fiables sur la production animale et végétale durant l'année du recensement, et celles-ci peuvent servir de référence pour améliorer les statistiques courantes sur les cultures et l'élevage. L'inclusion de données sur la production végétale, pour la première fois dans le Programme de 2010, est très utile à cet égard.

2.36 En ce qui concerne les cultures, le recensement fournit ordinairement les données disponibles les plus fiables sur la superficie et la production de chaque culture, à chaque niveau administratif, pour l'année de référence du recensement. Ceci est vrai en particulier pour les cultures rares, pour lesquelles les statistiques courantes sont souvent insuffisantes. Les données censitaires pourraient servir de base pour estimer la superficie et la production des cultures durant les années suivantes. Par exemple, la superficie courante d'une culture pourrait être dérivée d'une estimation de sa variation depuis l'année de référence du recensement.

2.37. Les statistiques courantes sur les cultures permanentes sont souvent incomplètes compte tenu de la difficulté de recueillir des données, en particulier sur les arbres poussant hors des plantations. Les données censitaires sur la production peuvent fournir des chiffres de référence, et celles sur le nombre d'arbres productifs et non productifs peuvent être utilisées pour faire des projections sur les tendances de productions futures.

2.38. Les statistiques courantes sur l'élevage sont souvent insuffisantes faute de données sur la structure des troupeaux. Le recensement de l'agriculture peut compenser ces lacunes. Les données qu'il fournit sur l'effectif du cheptel par âge, sexe et objectif de production, ainsi que les données sur la dynamique de population des troupeaux, tels que les taux de prélèvement et de reproduction, peuvent servir de base pour effectuer des projections sur l'effectif du cheptel pour les années futures, en vue d'estimer la production de lait et de viande.

2.39. Les pays ont souvent du mal à réconcilier les données du recensement de l'agriculture sur les cultures ou l'élevage avec les statistiques agricoles courantes issues d'enquêtes par sondage ou de rapports administratifs. Les raisons des discordances entre les sources statistiques sont parfois évidentes. L'une ou l'autre de ces sources peut avoir une couverture géographique incomplète (par exemple, exclusion des zones urbaines) ou omettre certains types d'exploitations, notamment les petites exploitations. Ils peuvent adopter des concepts et des définitions différents, notamment quant aux cultures mixtes. Il peut y avoir des incohérences dans les périodes de référence ou dans la définition des saisons agricoles. Les données infra-nationales peuvent être incompatibles du fait que le recensement de l'agriculture recueille des données sur la base du lieu de résidence de l'exploitant et non du lieu où se trouvent les terres ou le bétail. Si l'on procède par sondage, les résultats ne seront pas exacts en raison des erreurs d'échantillonnage. Les pays devraient s'efforcer de quantifier ces erreurs et les éventuels autres facteurs statistiques pour expliquer les discordances entre les données.

2.40. En fin de compte, les discordances entre les données du recensement de l'agriculture et les statistiques courantes peuvent provenir tout simplement de différences dans la méthode de collecte des données et dans la qualité des données provenant de chaque source. C'est essentiellement le cas lorsque les statistiques agricoles courantes se fondent sur des rapports administratifs. Souvent, un recensement de l'agriculture constitue l'unique source de données statistiquement fiables et les pays devraient tenter de l'utiliser pour améliorer leurs statistiques agricoles courantes.

Encadré 2.1: Utilisation du recensement de l'agriculture pour étudier les petites exploitations – un exemple

Dans de nombreux pays, la dimension des exploitations a diminué sous l'effet de la croissance rapide de la population et des pénuries de terres, ce qui met en question la viabilité et la rentabilité des petites exploitations agricoles et l'opportunité des programmes publics d'aide aux petits agriculteurs. Les données provenant d'un recensement de l'agriculture peuvent être utilisées pour étudier les petites exploitations. À cette fin, on peut préparer des tableaux de recensement ventilés par superficie de l'exploitation pour effectuer une analyse comparée des caractéristiques des petites exploitations, par rapport aux autres exploitations.

Voici quelques questions auxquelles les données d'un recensement de l'agriculture devraient permettre de répondre.

Etude des petites exploitations agricoles: aspects mis en évidence par le recensement

Question	Données du recensement de l'agriculture
1. Comment a évolué la taille des exploitations au fil du temps ?	Nombre d'exploitations, superficie des exploitations, taille moyenne des exploitations, nombre de blocs – pour les recensements passés et présents de l'agriculture.
2. Combien de petites exploitations y a-t-il et où se trouvent elles ?	Nombre d'exploitations, ventilées par superficie (ex : moins de 0,5 ha, 0.5-0,99 ha, etc.) et par zone géographique (ex : district).
3. La distribution des terres est-elle équitable ?	Pourcentage d'exploitations dans chaque tranche de superficie et pourcentage de la superficie cultivée dans chacune de ces tranches.
4. Les petites exploitations sont-elles cultivées de façon plus intensive que les grosses exploitations ?	Intensité de culture moyenne par tranche de superficie d'exploitation, nombre d'exploitations ventilées par tranche de superficie et d'intensité d'exploitation (ex : moins de 1,00, 1,00-1,49, etc.).
5. Adopte-t-on de meilleures pratiques agricoles sur les grosses exploitations que sur les petites ?	Nombre d'exploitations ventilées selon la superficie et l'utilisation de pratiques agricoles spécifiques (machines agricoles, semences améliorées, engrais, pesticides, etc.)
6. Combien de ménages n'ont pas suffisamment de terres pour subvenir à leurs besoins ?	Nombre d'exploitations, ventilées par superficie et par taille du ménage.
7. Dans quelle mesure les ménages avec de petites exploitations comptent-ils sur des activités externes pour compléter leur revenu agricole ?	Nombre d'exploitations ventilées par superficie et par activité économique des membres du ménage, sur et hors de l'exploitation.
8. Dans quelle mesure l'élevage permet-il de compléter le revenu agricole sur les petites exploitations ?	Nombre d'exploitations ventilées selon la superficie et le type d'élevage pratiqué

Source: Colwell, 1997.

L'analyse ci-dessus contribue à mettre en relief les problèmes des petites exploitations et suggère des moyens de les surmonter. Par exemple les tableaux du recensement pourraient montrer que les petites exploitations utilisent moins d'engrais que les grosses, en particulier dans certaines provinces, ce qui indiquerait la nécessité de fournir un appui dans ces provinces pour améliorer la productivité des petites exploitations.

Le recensement peut aussi être utilisé pour chiffrer le coût des différentes options. Par exemple, si le gouvernement envisage de fournir des engrais à chaque petite exploitation dans certaines provinces, cette proposition pourrait être chiffrée sur la base des données du recensement agricole, en estimant le nombre de petites exploitations pouvant prétendre à ces distributions.

Source de données de référence pour le suivi des projets de développement agricole

2.41. D'ordinaire, un projet de développement agricole vise à obtenir des résultats dans une zone d'intervention déterminée. Des données de référence sont nécessaires pour déterminer si le projet a atteint ses objectifs. Grâce aux données structurelles détaillées qu'il fournit sur de petites zones géographiques, le recensement de l'agriculture est une source de données de référence idéale.

2.42. Les résultats des recensements de l'agriculture peuvent être mis en tableaux pour une zone géographique déterminée ou un groupe d'exploitations donné, quels qu'ils soient, ce qui signifie que le recensement peut fournir des données sur n'importe quel groupe cible identifié pour un projet. Par exemple, si un projet a pour objet d'améliorer la culture du café dans une zone d'intervention spécifique, on peut préparer des tableaux de recensement contenant des données sur les planteurs de café dans la zone considérée.

Source de données pour le secteur privé

2.43. Outre le fait qu'il fournit des données aux gouvernements pour la planification et la formulation des politiques, un recensement de l'agriculture est aussi une source de données précieuses pour le secteur privé. En général, le secteur privé est surtout intéressé par les données qui peuvent l'aider à prendre des décisions commerciales. Une entreprise de transformation des produits alimentaires pourrait utiliser les données d'un recensement de l'agriculture sur le nombre de cultivateurs et la superficie consacrée à des cultures spécifiques dans chaque district pour identifier des sites appropriés pour ses industries de transformation. Un fournisseur d'intrants pourrait utiliser les données censitaires sur les intrants utilisés pour chaque culture dans chaque district pour mieux comprendre quels sont ses débouchés commerciaux. Les fournisseurs de machines agricoles pourraient utiliser des données sur la superficie couverte par chaque type de culture et sur le nombre d'agriculteurs pour évaluer la demande potentielle de leurs machines. Une société qui projette d'établir une entreprise dans une zone spécifique pourrait utiliser les données du recensement pour évaluer la main-d'œuvre et les compétences disponibles dans cette zone.